

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-30(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 29 juillet 2021

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Votants : 20 (17 + 3 pouvoirs)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

08 SEP. 2021

L'an deux mille vingt et un et le 7 septembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présent(e)s : Mesdames Michèle COTTRET, Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Isabelle MORINEAUD, Michèle MOUTTE, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA.

Messieurs Bruno ACCIAÏ (suppléant de madame GRANET-BRUNELLO), Claude BONDIL, Bernard CODOUL (suppléant de monsieur SPAGNOU), Alain DELSAUX, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par monsieur ACCIAÏ), Patricia PAUL (ayant donné pouvoir à monsieur CASTEL), Stéphanie COLOMBÉRO (ayant donné pouvoir à madame MORINEAUD, à partir de 16h00).

Messieurs Benoît GAUVAN, Daniel SPAGNOU (représenté par monsieur CODOUL), Jean-Michel TRON (ayant donné pouvoir à monsieur BONDIL), Robert GAY (à partir de 15h30).

Objet : Désignation d'un membre du Conseil d'administration au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Président CASTEL expose :

Depuis 1999, le SDIS des Alpes de Haute-Provence adhère au Comité National d'Action Sociale.

Conformément aux dispositions de la convention d'adhésion, chaque adhérent doit désigner deux délégués de façon paritaire (un élu et un agent) qui représentent le CNAS auprès de la structure et qui siègent aux instances du CNAS.

Il est demandé au président du conseil d'administration de désigner un représentant de l'établissement pour siéger au Comité National d'Action Sociale.

Le président propose de désigner monsieur Maurice JAYET pour siéger aux instances du CNAS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont validé cette désignation à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration


Jean-Claude CASTEL